

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 22  
- votant par procuration 7  
- absent 0  
- total des votants 29

**xxx**

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 17 février 2023.

**xxx**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie DE MILLIANO est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.16/02.23**

**Objet :** **Projet d'aménagement du centre-ville**  
**Parcelles cadastrées AK n°230, 231, 926, 233, 221 et 220**  
**Cession du terrain d'assiette à LOGEO SEINE**  
**Phase 2**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 16.02.2023

**Délibération n°: D.16/02.23**

**Objet :** **Projet d'aménagement du centre-ville**  
**Parcelles cadastrées AK n°230, 231, 926, 233, 221 et 220**  
**Cession du terrain d'assiette à LOGEO SEINE**  
**Phase 2**

Madame le Maire indique que dans le cadre de la poursuite du projet de requalification du centre-ville phase 2, la commune de Lillebonne souhaite procéder à la requalification de la friche de l'ancienne crèche et des terrains qui l'entourent.

Au titre de la phase 2, la société LOGEO SEINE a proposé de se porter acquéreur de l'intégralité du périmètre, qui se situe entre les rues du Docteur Léonard, Henri Messager et de l'Etang (les parcelles respectivement cadastrées AK n°230, n°231 et n°926 sont sous maîtrise foncière de la commune de Lillebonne et les parcelles cadastrées AK n°233, n°221 et n°220 sont en cours de portage par l'Etablissement Public Foncier de Normandie) afin de réaliser une opération de construction de 26 logements qui intégrera un collectif de 16 appartements, 6 logements en habitats groupés, 4 logements individuels, une liaison douce le long de la rivière, des aires de stationnement, ainsi qu'un petit jardin public.

C'est à cette fin, qu'un accord a été trouvé entre LOGEO SEINE et la commune de Lillebonne pour l'acquisition de ce site et son aménagement.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant l'intention de la Ville de Lillebonne de requalifier la friche de l'ancienne crèche et les terrains qui l'entourent,

Considérant la volonté de LOGEO SEINE de réaliser sur ce site une opération de construction de 26 logements qui intégrera un collectif de 16 appartements, 6 logements en habitats groupés, 4 logements individuels, une liaison douce le long de la rivière et un petit jardin public ainsi que des aires de stationnement,

Considérant l'accord intervenu entre LOGEO SEINE et la Ville de Lillebonne de se porter acquéreur, du site, auprès de la Ville pour les parcelles cadastrées AK n°230, n°231 et n°926 pour un montant de 390 000 € HT et auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour les parcelles cadastrées AK n°233, n°221 et n°220 pour un montant de 421 283 € HT,

Considérant que la Ville de Lillebonne a fait la demande pour la réalisation d'une liaison douce (*reliant la rue de l'Etang à la rue du Docteur Léonard*) et un petit jardin public (*sur les parcelles cadastrées AK n°221 et n°220*) le long de la rivière afin de permettre le maillage de l'opération dans le tissu urbain existant, ceux-ci seront intégrés, à titre gratuit, dans le domaine public de la Ville,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 16.02.2023

**Délibération n°: D.16/02.23**

**Objet :** **Projet d'aménagement du centre-ville**  
**Parcelles cadastrées AK n°230, 231, 926, 233, 221 et 220**  
**Cession du terrain d'assiette à LOGEO SEINE**  
**Phase 2**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession à LOGEO SEINE les parcelles cadastrées AK n°230, n°231 et n°926 pour un montant de 390 000 € HT,
- d'autoriser LOGEO SEINE à se porter acquéreur, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, des parcelles cadastrées AK n°233, 221 et 220 pour montant de 421 283 € HT,
- d'intégrer à titre gratuit, dans le domaine public de la Ville de Lillebonne la liaison douce (*reliant la rue de l'Etang à la rue du Docteur Léonard*) et un petit jardin public (*sur les parcelles cadastrées AK n°221 et n°220*),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la cession des parcelles précitées à LOGEO SEINE et tous autres documents en lien avec la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*  
*Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sylvie DE MILLIANO.